



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 30 SEP. 2024

ID : 087-218717809-20240925-2024048-DE

2024048

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**  
**Le 25 SEPTEMBRE**

**Nombre de Conseillers :** le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

**en exercice -23-  
présents 17  
votants 22**

**PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

**ABSENTS :** M. LAUSERIE, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. BERGERON, M. BÉNARD

**Pouvoirs :** Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Monsieur Cyrille DUJARDIN a été élu secrétaire de séance.

## ÉLAN – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes ELAN exerce partiellement la compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les voies situées hors bourg et agglomération.

Afin d'assurer la continuité du service public de la voirie, il avait été décidé que chaque commune mettrait à disposition de la communauté de communes ELAN, les moyens en personnel et en matériel pour assurer les missions suivantes :

- la surveillance
- le fauchage et le débroussaillage des accotements et des talus
- le rebouchage des nids de poule,
- les réparations diverses sur la chaussée, ses accessoires et réseaux afférents

En contrepartie l'EPCI versait aux communes une participation de 0,90€ par mètre linéaire de voirie transférée. Les conditions d'intervention et de participation avaient été établies par convention.

Madame le maire indique que la communauté de communes ELAN souhaite que la planification et la réalisation du point à temps soit confié à leur service voirie et de ramener ainsi sa participation à la somme forfaitaire 0,62€ par mètre linéaire de voirie transférée. En 2023, une nouvelle convention avait été établie en conséquence.

Pour la commune de Saint -Priest-Taurion la situation est la suivante :

Voirie intercommunale	Versement 0,62 par ml	1/3 frais de personnel	2/3 moyens
24 353 ml	15 098,86 €	5 032,95 €	10 065,91 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 30 SEP. 2024

ID : 087-218717809-20240925-2024048-DE

**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2024-048**  
**ÉLAN – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE VOIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **APPROUVE** la convention de voirie entre la communauté de communes ELAN et la commune de Saint-Priest-Taurion.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme  
Le Maire,*

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 27/09/2024  
Qualité : MAIRE